



CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ

PROCÈS-VERBAL

Séance du 16 juin 2011

Approuvé le 06 octobre 2011

PRESENTS	
Membres du Conseil	Pierre BARROUILLET, Jean-Michel BAUDOUIN (président), Ezra BOTTEQUIN, Cyrielle CHAPPUIS, Julien CLAVIEN, Caroline DAYER, Georges FELOUZIS, Myriam GREMION, Catherine ONA, Marie-Noëlle SCHURMANS, Pascal ZESIGER
Ex officio	Pierre BATARDON – administrateur, Jean-Paul BRONCKART – doyen, Anastasia TRYPHON – conseillère aux études
Invitée	Geneviève PETITPIERRE – SSED Education spécialisée (point n°7)
EXCUSES	
Membres du Conseil	Abdeljalil AKKARI, Kerstin BRINKMANN, Benoît CANO PEUKER, Julien CHANAL, Guido GENDOLLA, Fanny PYTHOUD-ROCHAT, Martial VAN DER LINDEN
Ex officio	Valérie KICIMAN, Pascale PASCHE-PROVINI, – conseillères aux études

Ordre du jour

- 1 - Approbation du PV de la séance du 05.05.2011
- 2 - Communications du doyen
- 3 – Désignation d'un représentant (suppléant) du corps professoral à la Commission d'éthique (remplacement de Claude-Alain Hauert, démissionnaire)
- 4 – Désignation du Comité scientifique du MAS en psychogérontologie appliquée
- 5 - Adoption de la liste des cours :
 - de la Maîtrise universitaire en sciences et technologies de l'apprentissage et de la formation (MALTT)
 - de la Section de psychologie (modifications)
 - de la Section des sciences de l'éducation (modifications)
- 6 - Adoption des projets de règlements d'études des
 - Certificat complémentaire en Analyse et intervention dans les systèmes éducatifs (AISE)
 - Certificat complémentaire en Formation des adultes (FA)
- 7 - Collaboration avec la Haute école pédagogique du Canton de Vaud
 - Adoption de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université de Genève et la HEP Vaud
 - Adoption de l'accord FPSE-HEP Vaud portant sur la création et la mise en oeuvre d'un programme commun de :
 - . Master en éducation précoce spécialisée
 - . Diplôme dans le domaine de la pédagogie spécialisée, orientation éducation précoce spécialisée
- 8 - Divers

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE

Procès-verbal approuvé le 06 octobre 2011

En préambule, le président du Conseil participatif indique une modification dans l'ordre des points figurant à l'ordre du jour. En effet, afin de pouvoir libérer Geneviève Petitpierre, invitée pour répondre aux éventuelles questions relatives au point n°7, il propose que le point n°7 soit abordé après les « communications du doyen » (point n°2). Les membres du Conseil acceptent cette modification de l'ordre jour.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 05.05.2011

Le procès-verbal est adopté sans modification.

2. COMMUNICATIONS DU DOYEN

• Rectorat

Ouverture de postes MER : Après quelques semaines de suspens, confirmation par le Rectorat de l'ouverture des deux postes de MER en Sciences de l'éducation.

• Salle « collèges »

Pas de décision ferme du Rectorat sur ce dossier. En espérant que cette question sera réglée avant la prise de fonction de la nouvelle équipe du Rectorat pour 2011-2015, le 15 juillet prochain.

• Système de conversion des notes de l'Université de Genève

L'université vient d'instaurer un système de conversion des notations en chiffres (de 1 à 6), en lettres, pour la communication des résultats d'étudiants à l'extérieur (et notamment aux USA).

→ 6/5.5 = A
→ 5 = B
→ 4.5 = C
→ 4.25 = D
→ 4 = E
<4 = F = échec

Or, la Section des sciences de l'éducation utilise quant à elle un système de notation en lettres selon le principe qui suit :

→ A = 6
→ B = 5.5
→ C = 5
→ D = 4.5
→ E = 4
→ F = <4 échec

Ce système de notation de la SSED est une potentielle source de confusion avec le système de conversion de l'Université. Le Décanat effectuera une information générale sur le sujet (notamment en direction des étudiants). Le maintien du système de notation de la SSED devrait être discuté au sein de la Section. A noter que la modification de ce système de notation engendrerait un lourd travail concernant la modification de tous les règlements d'études en vigueur.

[POINT N°7] ➤ COLLABORATION AVEC LA HAUTE ECOLE PEDAGOGIQUE [HEP] DU CANTON DE VAUD

- Adoption de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université de Genève et la HEP Vaud
- Adoption de l'accord FPSE-HEP Vaud portant sur la création et la mise en oeuvre d'un programme commun de :
 - . *Master en éducation précoce spécialisée*
 - . *Diplôme dans le domaine de la pédagogie spécialisée, orientation éducation précoce spécialisée*

L'utilisation du terme « haute école » dans les textes, et notamment l'assimilation Université / Haute Ecole est relevée par MN Schurmans. Le doyen précise qu'il s'agit, tout comme pour « institution », d'un terme « générique » utilisé dans la Loi (texte fédéral) et que le texte présenté ce jour a été validé par le service juridique sans que cela ne pose problème.

Le président du Conseil participatif s'interroge sur la nécessité de relever des points de terminologie : « institution » et « haute école », tels qu'ils sont utilisés dans le texte (en lettres minuscules), sont, sans aucun doute, des termes génériques.

MN Schurmans répond que, sans demander à ce que la distinction « université » soit faite systématiquement, l'utilisation du terme générique « institution » partout lui semblerait mieux appropriée. Elle suggère que les textes présentés soient soumis au vote, sous condition d'effectuer la modification demandée.

Soumise au vote, cette proposition d'amendement est refusée par les membres du Conseil participatif (1 oui ; 5 abstentions ; 5 non).

Soumis au vote, l'accord-cadre de collaboration entre l'Université de Genève et la HEP Vaud, est adopté par avec 10 votes oui ; 1 abstention (11 voix).

• Concernant, le projet de création et mise en oeuvre d'un programme commun menant au Master en Education précoce spécialisée/Diplôme dans le domaine de la pédagogie spécialisée, orientation éducation précoce spécialisée, Geneviève Petitpierre indique qu'il s'agit d'un programme de formation concernant l'accompagnement de jeunes enfants. Le projet d'accord présenté s'inscrit dans l'accord cadre. Les modalités de coopération sont fixées pour 5 ans. Le texte a été révisé par les services juridiques des deux institutions, l'Unige et le DIP du canton de Vaud.

Nb – **article 4 : « les inscriptions se font à tour de rôle dans l'une des deux institutions. Le lieu change tous les 4 ans. »**. Pourquoi tous les 4 ans alors que l'accord-cadre est renouvelable tous les 5 ans ?

→ le but de l'alternance est d'éviter les inscriptions dans les deux institutions et de faciliter ainsi le suivi des inscriptions. « Tous les 4 ans », car programme bisannuel.

Soumis au vote, l'accord FPSE-HEP Vaud portant sur la création et la mise en oeuvre d'un programme commun de Master en éducation précoce spécialisée / Diplôme dans le domaine de la pédagogie spécialisée, orientation éducation précoce spécialisée, est adopté à l'unanimité (11 voix).

3. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DU CORPS PROFESSORAL À LA COMMISSION D'ETHIQUE (EN REMPLACEMENT DE CLAUDE-ALAIN HAUERT, DÉMISSIONNAIRE)

→ Le Collège des professeurs de la Faculté du jeudi 09 juin 2011 a désigné comme candidat, Martial Van Der Linden.

Soumise au vote, la candidature de Martial Van der Linder à la fonction de représentant suppléant du corps professoral à la Commission d'éthique, est adoptée, à l'unanimité (11 voix).

4. DÉSIGNATION DU COMITÉ SCIENTIFIQUE DU MAS EN PSYCHOGÉRONTOLOGIE APPLIQUÉE

La composition du comité scientifique du MAS est modifiée comme suit :

• Membres de l'Université :

Professeur de psychologie du vieillissement cognitif (FPSE, NN),
Professeur de psychologie appliquée (FPSE, NN),
Martial Van der Linden (FPSE),
Mireille Bétrancourt (TECFA),
Catherine Ludwig (CIG),
Christian Chicherio (FPSE).

• Représentants des institutions / associations proposant des lieux de stages:

Anne-Claude Juillerat (Association VIVA) et
Stéphane Birchmeier (Cité Seniors)

Ne suscitant ni commentaire ni question, soumise au vote, la composition du Comité scientifique du MAS en psychogérontologie appliquée est adoptée à l'unanimité (11 voix).

5. ADOPTION DE LA LISTE DES COURS 2011-12

- de la Maîtrise universitaire en sciences et technologies de l'apprentissage et de la formation (MALTT)
- de la Section de psychologie (modifications)
- de la Section des sciences de l'éducation (modifications)

Soumises au vote, la liste des cours

- de la maîtrise universitaire en sciences et technologies de l'apprentissage et de la formation (MALTT), est adoptée avec 10 voix pour, une abstention (11 voix).

- de la Section de psychologie (modifications), est adoptée à l'unanimité (11 voix).

- de la Section des Sciences de l'éducation (modifications), est adoptée avec 9 voix pour, 2 abstentions (11 voix).

6. ADOPTION DES PROJETS DE REGLEMENTS D'ETUDES DES

- Certificat complémentaire en Analyse et intervention dans les systèmes éducatifs (AISE)
- Certificat complémentaire en Formation des adultes (FA)

- le précédent certificat en Sciences de l'éducation, de 60 crédits, qui comprenait deux orientations : AISE et FA a dû être modifié en fonction de la création des deux nouvelles maîtrises en Sciences de l'éducation - AISE et FA. L'orientation FA n'a plus lieu d'être puisque le complément de formation pour l'admission en FA est ramené à 30 crédits et est constitué du certificat en formation des adultes mentionné ci-après. Ce certificat s'appelle donc désormais certificat en Sciences de l'éducation - AISE et son plan d'études est établi en fonction des deux orientations de la nouvelle maîtrise en SED-AISE.
- le certificat en formation des adultes, 30 crédits, a été créé comme complément de formation à la maîtrise Sciences de l'éducation - FA, qui est passée de 90 à 120 crédits, pour les candidats non titulaires d'un BA en Sciences de l'éducation. Son plan d'études est composé de 30 crédits de cours spécifiques FA, du domaine III du 2ème cycle du BA.

Le collège des professeurs de la Faculté a aussi proposé une modification de l'article 6 des deux règlements des certificats complémentaires AISE et FA :

→ c'est le **DOYEN de la Faculté** - et non le président de la Section - qui détermine les conditions de réadmission.

Soumis au vote, le projet de modification des règlements d'études de la maîtrise universitaire en sciences de l'éducation – Education spéciale, est adopté à l'unanimité (9 voix).

7. [TRAITE AVANT LE POINT N°3]

8. DIVERS

Aucun.

GE/21.09.2011/M.Philippe